



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Toulouse, le 8 octobre 2004

Le Directeur Régional et Départemental  
de la Jeunesse et des Sports  
à

Madame la Présidente  
de l'Association de Jeunesse et d'Education Populaire  
« ADMNET »  
Hôtel de Ville  
31240 SAINT-JEAN

Dossier suivi par Y. Dartus  
☎ 05.34.41.73.34  
Ref : DREF/CP/YD/BG

Madame la Présidente,

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous faire connaître, qu'après avis favorable de la commission d'agrément du Conseil Départemental de l'Education Populaire et de la Jeunesse de la Haute-Garonne réunie le 7 octobre 2004, le renouvellement de l'agrément « Jeunesse et Education Populaire » est accordé à votre association sous le numéro :

**3104JEP0068**

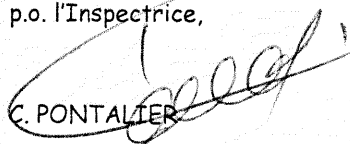
(ce numéro annule et remplace le numéro 31-497)

Il vous appartient désormais de veiller avec soin au respect des critères qui ont permis cet agrément, notamment s'agissant de l'application des dispositions statutaires garantissant la liberté de conscience, le principe de non discrimination, un fonctionnement démocratique et ouvert, la transparence de gestion, l'égal accès des hommes et des femmes et l'accès des jeunes aux instances dirigeantes.

Vous voudrez bien, par ailleurs, me tenir informé des changements qui interviendront dans la direction de l'association et m'adresser, chaque année, le procès-verbal de votre assemblée générale ainsi que les rapports moral, d'activités et financier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Régional et Départemental,  
p.o. l'Inspectrice,

  
C. PONTALTER